

Qu'est-ce qu'un bulletin nul ?

Doivent être considérés comme bulletins nuls :

- Les bulletins sans enveloppe ou placés dans une enveloppe non réglementaire,
- Les bulletins différents contenus dans une même enveloppe,
- Les bulletins portant des signes de reconnaissance,
- Les bulletins sur lesquels l'ordre de présentation des candidats a été modifié,
- Les bulletins sur lesquels le nom d'un ou plusieurs candidats a été remplacé par celui de candidats d'une autre liste ou de toute autre personne.

Il est en revanche permis de rayer le nom d'un ou plusieurs candidats.